

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024  
Séance du 15 octobre 2024

N°03

**Objet : Modification du tableau  
des emplois - Créations et  
suppressions de postes**

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n°5), ARENA Antoine (jusqu'au rapport n°27), AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 35), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (à partir du rapport n°5), VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

### Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 5)  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José  
PIERI Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à BLANC Michel  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à BONDIL Marc

### Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOGHOSSIAN Alex, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique notamment son article L313-1 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,  
Vu le les crédits inscrits au budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs existants,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 10 octobre 2024 sur le projet de suppression d'emploi,

Vu la lettre d'observation de la Préfecture demandant de retirer la délibération N°6 du 26 juin 2024 et de délibérer à nouveau au sujet des créations et suppressions de postes,

Considérant, qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service et des besoins de la collectivité, de modifier le tableau des emplois, il est proposé au conseil communautaire de modifier ce dernier de la façon suivante :

**Suppressions d'emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 :**

1 emploi permanent à temps complet (35 heures)  
d'adjoint administratif (catégorie C)

6 emplois permanents à temps complet (35 heures)  
d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C)

9 emplois permanents à temps complet (35 heures)  
d'adjoint technique territorial (catégorie C)

1 emploi permanent à temps complet (35 heures)  
D'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B)

**Suppressions d'emplois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 :**

1 emploi permanent à temps complet (35 heures)  
d'adjoint technique territorial (catégorie C)

3 emplois permanents à temps complet (35 heures)  
d'agent de maîtrise (catégorie C)

**Créations d'emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 :**

1 emploi permanent à temps complet (35 heures)  
d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C)

6 emplois permanents à temps complet (35 heures)  
d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C)

9 emplois permanents à temps complet (35 heures)  
d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C)

1 emploi permanent à temps complet (35 heures)  
Assistant de conservation principal de 1ère classe (catégorie B)

1 emploi permanent à temps complet (35 heures)  
De rédacteur pour le suivi des financements européens (catégorie B)

**Créations d'emplois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 :**

1 emploi permanent à temps complet (35 heures)  
d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C)

3 emplois permanents à temps complet (35 heures)  
d'agent de maîtrise principal (catégorie C)

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'annuler la délibération N° 6 du 26 juin 2024 ,
- De créer les emplois tels que présentés ci-dessus et aux dates mentionnées ci-dessus,
- De supprimer les emplois tels que présentés ci-dessus et aux dates mentionnées ci-dessus.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE :

05 NOV. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20241015-03\_15102024